Compte-rendu de la réunion du conseil syndical du 27/06/2022
Grange de Chambord. Horaires : 09h30-11h

Elus présents :
M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN
M. Éric AUDEBERT
Mme. Nicole SAUGET
Mme. Emilie BERNACHOT-COMPAIN
M. Bernard BAUCHER
Mme. Chantal CREPAT
Mme Céline MILLERIOUX
M. Jean-Jacques ONFRAY
M. Alain BARDEY
M. Rémy POINTEREAU
M. Charles BABLIN

Elus absents :
M. Jany GIBERT
M. Romain GASSIPARD
Mme. Anne-Elisabeth LE FELIC
M. Olivier PERREAU

Elus excusés :
M. Jacques PALLAS
Mme. Chantal BERGER
M. Jean-Paul DAVID
M. François LEGNIER
Mme. Sabine MOREVE
M. Damien PRELY

Salariée présente :
Mylène TAILLAT

Ordre Du Jour :
- Approbation du dernier compte rendu
- Désignation secrétaire de séance
- Décision quant au partenariat avec Force Hydro Centre (FHC) pour l'équipement hydroélectrique de certains barrages de l'Arnon
- Délibération publicité des actes administratifs
- Questions diverses

1 - Approbation du compte-rendu du dernier conseil syndical

Pas de question. Vote « pour » à l'unanimité.

2 - Désignation du secrétaire de séance

Mme. Bernachot-Compain est secrétaire de séance.

3 – Partenariat avec FHC

M. Guillemain rappelle le contexte dans lequel FHC a été amené à connaître le SMAVAA à savoir via le sénateur M. Pointereau. Le SMAVAA a ensuite proposé une visite le 03/02/2022 de différents barrages de l'Arnon afin que FHC estime si la coopérative peut envisager de s'impliquer ou non. Une visite de centrales hydroélectriques a ensuite été organisée par FHC le 12/04/2022. Enfin, un conseil syndical a eu lieu le 23/05/2022 pour que FHC se présente et présente un début de projet hydroélectrique sur certains barrages de l'Arnon.

M. Guillemain explique le principe d'un tel partenariat : FHC prendrait pour son compte l'installation, l'exploitation et la maintenance de centrales hydroélectriques, la restauration de la continuité écologique (construction de passes à poissons, de rivières de contournement, etc) et l'entretien des

barrages. Il n'est pas question que le syndicat investisse dans les projets. En revanche, le SMAVAA adhérerait à FHC. Le SMAVAA pourrait éventuellement percevoir une part du chiffre d'affaires.

M. Pointereau s'interroge sur la question de la propriété des barrages, qui pour l'instant est celle des propriétaires des berges. Il suggère que les propriétaires mettent à disposition leurs barrages au syndicat.

M. Guillemain annonce qu'il a déjà pu échanger auprès d'un propriétaire de barrage (qui est propriétaire des deux berges) qui accepterait de céder son ouvrage au syndicat pour l'euro symbolique.

Mme. Millerioux demande si un droit de passage jusqu'au barrage suffirait ou bien s'il faut un bail emphytéotique. Le bail avait été envisagé par FHC mais cela reste à définir.

M. Guillemain évoque la demande d'ARGEDA de disposer des premiers éléments de l'étude que FHC a réalisée pour le compte du SMAVAA. Il n'est pas possible de divulguer cette étude à ce stade du fait d'un contrat de confidentialité. Il demande donc aux élus du conseil syndical de ne pas diffuser l'étude.

Pour rappel, 5 sites ont été retenus sur les 7 présentés (Terrichon, La Chaponnière, Chevilly, Fussay, La Cour, Châtrost et Saugy).
Fussay n'a pas été retenu car la hauteur de chute a été estimée à 1,3m (assez faible) et l'accès est compliqué. Châtrost n'a pas été retenu non plus car la chute était dans les plus faibles. En revanche le barrage du Moulin de La Cour a été le plus intéressant pour FHC grâce à sa hauteur de chute de 2,35m, son accès aisé et la possibilité de créer une rivière de contournement (à étudier). Le Terrichon a également beaucoup intéressé FHC (chiffre d'affaires estimé à 150 000€/an sur ce site).

M. Pointereau insiste sur le fait qu'il faut que le SMAVAA se fasse épauler par un juriste ou un avocat pour mettre en œuvre de telles actions. Il propose que si la concertation n'aboutit pas avec les riverains il pourrait être envisagé de reverser une partie de l'argent perçu aux propriétaires. Il explique également qu'il n'y a pas de subvention de la Région Centre-Val de Loire pour l'instant car l'hydroélectricité n'est pas inscrite dans le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) mais le sera peut-être lors de sa révision.

Les élus présents pensent qu'il faudra rencontrer les propriétaires un par un pour obtenir des conventions. M. Guillemain explique qu'en effet ce sera le syndicat qui ira les voir dans un premier temps. Deux scénarii sont envisagés :

- Soit le syndicat rachète le barrage à aménager pour l'euro symbolique.
- Soit le propriétaire reste propriétaire et met son barrage à disposition du SMAVAA.

Mme. Millerioux suggère de se rapprocher de l'Agence Régionale de la Biodiversité et de Nature 18 pour obtenir leur soutien.

Les élus présents sont favorables à l'unanimité pour un partenariat avec FHC, sous condition que le SMAVAA en ait l'autorisation de par ses statuts. En effet cela permettrait de conserver les barrages en état (c'est aussi une question de sécurité) et de rétablir la continuité écologique. M. Guillemain s'engage à en informer FHC.

4 - Publicité des actes administratifs

A compter du 1er juillet, la publication des actes administratifs devient obligatoire. Il faut donc choisir le mode de publicité.

Deux choix sont possibles :

- par voie électronique pouvant être téléchargée par un tiers (ex: site internet)
- par voie papier affiché à la mairie

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité de publier les actes administratifs par voie papier affiché en mairie.

5 - Questions diverses

1/ Un point est fait sur l'avancement des marchés publics suite à la commission d'appel d'offres qui a eu lieu ce jour juste avant le conseil (se référer au compte-rendu de la commission pour plus de détails).

- Marché zones humides

Deux offres ont été reçues, toutes les deux largement plus chères que ce qui avait été prévu. La commission a opté pour l'offre de DCI.
Mme. Millerioux demande s'il avait été envisagé de prendre un doctorant/stagiaire. Il n'en avait pas été question pour ce projet. Elle va se renseigner pour connaître les possibilités.

- Marché sur le suivi qualité des cours d'eau

Trois bureaux d'études ont déposé une offre, toutes les trois sont au moins deux fois plus chères que ce qui avait été budgétisé. La commission a décidé de déclarer le marché infructueux et de relancer un marché sans publicité ni mise en concurrence.

- Marché de travaux au passage à gué de Massay

Deux candidats ont postulé. L'un a fait une offre de base et une variante mais les deux sont largement supérieures au budget prévu. L'autre a proposé une offre de base irrégulière et une variante ne correspondant pas techniquement aux attentes.
Par conséquent, la commission décide de déclarer le marché infructueux et de relancer un nouveau marché en septembre sur une autre option technique (recharge granulométrique seule).

- Marché de maîtrise d'œuvre à Saint-Georges-sur-Arnon

Un seul bureau d'études a proposé une offre et une variante. La variante est retenue et une négociation sur le prix a été demandée.

2/ Enfin M. Guillemain évoque la visite que le CPIE a organisé sur l'ambroisie et la berce du caucase. Il évoque sa demande d'obtenir des panneaux de communication sur la berce qui présente un réel risque pour la santé (risque de brûlure au contact de la sève puis du soleil) mais le CPIE n'est pas en mesure de fournir des affiches.

Mme. Bernachot-Compain propose de se rapprocher du CEN (Charline Theffaut) à ce sujet.

M. Guillemain conclut la séance en remerciant l'ensemble des membres.

Séance levée à 11h00

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE L'AUBIGNAN AVAL SMAVAA (CHER)

Le Président
Jean-Sylvain GUILLEMAIN